

03.06.2009 – 16:27 Uhr

11e révision de l'AVS À nouveau un pur et simple démantèlement social... qui prend la route d'un nouveau naufrage

Bern (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) est scandalisée par ce que le Conseil des États a décidé aujourd'hui au sujet de l'AVS. En effet, comme le Conseil national, il a fait passer à 65 ans l'âge de la retraite des femmes. Mais à la différence qu'il a prévu, pour une période limitée, des « mesurette » destinées à atténuer, pour elles, les effets d'une anticipation de leur rente. Cet emplâtre sur une jambe de bois ne sera bien sûr en aucun cas en mesure de relever les défis sociaux à venir.

Le Conseil des États s'en est également pris à la règle appliquée en matière d'adaptation des rentes, ce qui aura des conséquences funestes. La solution trouvée permet en effet au Parlement fédéral d'étrangler l'AVS en lui refusant des recettes supplémentaires ; cela, afin de suspendre totalement l'adaptation des rentes. Deux millions de retraitées et retraités sont ainsi menacés d'un grave gel de leurs rentes.

Pour l'USS, une chose est claire : si la procédure d'élimination des divergences entre les deux Chambres n'améliore pas substantiellement ce projet de révision, le référendum devra être saisi. Cette révision antisociale échouera alors au plus tard comme celles qui l'ont précédée, c'est-à-dire dans les urnes.

Contact:

Colette Nova (031 377 01 24 ou 079 428 05 90), secrétaire dirigeante de l'USS en charge de ce dossier et Ewald Ackermann (031 377 01 09), rédacteur de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100584496> abgerufen werden.